

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1311

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	2 646 371 026	0
<i>dont titre 2</i>	2 646 371 026	0
Enseignement scolaire public du second degré	3 946 430 068	0
<i>dont titre 2</i>	3 946 430 068	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	6 592 801 094
<i>dont titre 2</i>	0	6 592 801 094
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	6 592 801 094	6 592 801 094
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gel répété du point d'indice, reconduit année après année, a progressivement fragilisé la situation des fonctionnaires. Ce qui constituait autrefois un engagement stable et durable au service de l'intérêt général est devenu, pour beaucoup, synonyme de précarité. L'érosion continue du pouvoir d'achat déstabilise non seulement les agents publics, mais elle affaiblit également l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Le secteur de l'Éducation nationale n'échappe malheureusement pas à cette réalité. À chaque rentrée scolaire, de nouveaux ministres de l'Éducation nationale se succèdent, et tous partageant le même constat : la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement. Comment s'en étonner, lorsque l'on observe qu'à évolution égale avec le SMIC depuis 2002, la valeur du point d'indice devrait aujourd'hui atteindre 91,05, contre seulement 58,20 actuellement (et 52,13 en 2002) ? Cet amendement vise à compenser partiellement cette perte de pouvoir d'achat en prévoyant une revalorisation de 15 % des rémunérations des enseignants. Pour ce faire, il propose d'augmenter les crédits, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), des actions suivantes :

- Action 01 « Enseignement pré-élémentaire » du Programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » : 873 297 085 euros (en AE et CP), au titre 2 ;
- Action 02 « Enseignement élémentaire » du Programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » : 1 773 073 941 euros (en AE et CP), au titre 2 ;
- Action 01 « Enseignement en collège » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du

second degré » : 1 931 701 209 euros (en AE et CP), au titre 2 ;
 - Action 02 « Enseignement général et technologique en lycée » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » : 1 281 709 504 euros (en AE et CP), au titre 2 ;
 - Action 03 « Enseignement professionnel sous statut scolaire » du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » : 733 019 355 euros (en AE et CP), au titre 2 ;

Afin de respecter la règle de recevabilité financière, il prévoit une baisse du même montant (6 592 801 094 euros, en AE et CP) sur les crédits du Programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré », répartis comme suit :

- 608 122 438 euros (en AE et CP) sur les crédits de l'action 01 « Enseignement pré-élémentaire », au titre 2 ;
- 1 616 053 613 euros (en AE et CP) sur les crédits de l'action 02 « Enseignement élémentaire », au titre 2 ;
- 2 278 544 499 euros (en AE et CP) sur les crédits de l'action 03 « Enseignement en collège », au titre 2 ;
- 1 518 613 933 euros (en AE et CP) sur les crédits de l'action 04 « Enseignement général et technologique en lycée », au titre 2 ;
- 571 466 611 euros (en AE et CP) sur les crédits de l'action 05 « Enseignement professionnel sous statut scolaire », au titre 2.

Les auteurs de cet amendement n'ont pas l'intention de diminuer les crédits de cette action et appellent le Gouvernement à lever le gage.